

ment de la ville, il n'est pas juste de l'en chasser sans jugement, et il ne t'est pas permis de faire la guerre avec les armes et en même temps avec les droits²⁰⁶. Ce n'est pas mon jugement personnel, mon très cher fils, car j'ai entendu celui de beaucoup d'autres personnes. Le Comte, de son côté, se plaint aussi et dit: Pourquoi Léon n'est-il pas excommunié puisqu'il me fait sans cesse la guerre, lui qui se montre toujours disposé à se soumettre à la sentence d'un jugement et de la justice? J'ai prié le Comte de remettre la citadelle entre les mains du patriarche Pierre qui est un homme grave, juste et impartial, d'en faire tenir la garnison par les chevaliers de l'Hôpital et ceux du Temple et de faire payer leurs traitements par les deux parties diverses. Jusqu'à ce que sentence soit prononcée, il faut que tu mettes bas les armes, et pour mettre fin aux hostilités des Templiers il faut que tu leur rendes la forteresse de Gaston, qu'ils possédaient depuis longtemps, depuis l'époque du pontificat du Pape Alexandre²⁰⁷. Si cette forteresse ne leur est pas rendue, ils menacent de quitter la Terre-Sainte où ils peuvent rendre des services. Tu te plains qu'on te fasse toujours la guerre, mais on ne te la fait que parce que tu la fais toi-même; car les armes appellent les armes. Les Templiers ne font que défendre Antioche parce qu'ils ont leurs propriétés dans sa province. Tout autre est la guerre qu'on soutient pour se défendre et celle qu'on entreprend pour attaquer²⁰⁸. Ne crois pas que je vienne te dire par cela innocent le Comte, qui, ingrat envers son père et le Patriarche, s'est montré indigne d'avoir grâce, ou pour disculper les Templiers qui auraient dû, au lieu de te faire la guerre, avoir égard à la sainteté de leur ordre. Or donc, à cause de tout ceci, je donne ce conseil à ta Grandeur, en t'embrassant affectueusement, je t'exhorte en Dieu, d'accepter volontiers et en amour de la foi, tout ce que nous t'avons dit²⁰⁹, et de cesser la guerre, quand bien même le Comte se refuserait à faire la reddition du château jusqu'à la fin du jugement, pour lequel Dieu veuille nous accorder de rencontrer un juge capable et impartial; auquel nous confions de sou-

²⁰⁶ Simul non sit et armis et legibus contendendum.

²⁰⁷ Alexandre fut Pape pendant les années 1159-1181.

²⁰⁸ «Longe aliud sit difendere quam offendere, ac repugnare sit quam " impugnare diversam». – Léon se plaignait d'être sans cesse en butte à des hostilités, mais le clergé d'Antioche, à son tour, se plaignait au Pape des mauvaises actions et de l'arrogance des Chevaliers. Ces derniers allaient jusqu'à dire qu'on devait leur ouvrir les portes de la ville et des églises, bien qu'ils fussent excommuniés. – (Hürter II, 359. Traduction italienne).

²⁰⁹ Monemus ergo Celsitudinem tuam quam sincere dilectionis brachiis amplexamur, et exortamur in Domino, etc.